

I. DENOMINATION	
Organigramme	Direction du développement durable des territoires Service d'appui aux autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement
Lieu d'activité	Siège de l'Office de l'eau Réunion
Cadre statutaire	Catégorie : A – ingénieur ; à défaut, contractuel équivalent
II. FONCTION	
Objectif(s)	Favoriser l'essor des services publics d'eau et d'assainissement Optimiser les usages de l'eau et traiter les pollutions engendrées
Missions et activités principales du poste	• Etude et analyse des stratégies et perspectives territoriales ; • Appui aux collectivités dans l'exercice de leurs compétences : eau, assainissement et eaux pluviales urbaines, GEMAPI,... ; • Animation des observatoires en lien avec les services d'eau et d'assainissement (données techniques, socioéconomiques...) ; • représentation de l'Office de l'eau dans les instances d'aide à la décision.
Missions et activités secondaires du poste	• Contribution à la communication et vulgarisation sur les actions du service ; • Appui à l'expertise des procédés de traitement (potabilisation, traitement d'effluent...)
III. MODALITES RELATIONNELLES	
Principaux usagers et relations fonctionnelles	Les services de l'état et leurs établissements Les collectivités, institutions et opérateurs
IV. PROFIL RECHERCHE	
Formations	Baccalauréat + 5 années d'études supérieures, ou équivalent
Savoir, savoir-faire, savoir-être	Connaissances en hydraulique urbaine et traitement de l'eau ; Connaissance des règles de la commande publique et de l'environnement juridique des services publics d'eau et d'assainissement ; La maîtrise du logiciel Qgis ou équivalent serait un plus ; Travail en équipe, force de proposition, esprit d'initiative et d'aide à la décision ; Motivation, rigueur et capacités d'analyse et de synthèse ; Aisance dans la communication orale et écrite, pédagogie.
V. CONDITIONS DE TRAVAIL	
	Organisation du temps de travail : 36h30 sur 5 jours ; Télétravail possible ; Travail majoritairement au bureau - travail sur écran ; Manipulation ponctuelle des équipements de métrologie, contact avec les eaux usées ; Port d'équipements de protection individuelle : chaussure de sécurité, casque, gilet de sauvetage, gants, masques, détecteur H2S,...